

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 FEVRIER 2024

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Economies d'énergie –
travaux de rénovation
énergétique**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 février 2024
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en Préfecture
le 8 février 2024
et qu'il est donc exécutoire.

Le 8 février 2024

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TENGUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 7 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 janvier deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT*, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur THOMAS, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

* Madame de CIDRAC arrive au dossier 24 A 09

* Monsieur de BEAULAINCOURT arrive au dossier 24 A 05

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Monsieur THOMAS
Madame de CIDRAC à Monsieur LEVEL
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES
Madame RHONE à Madame CASTIGLIEGO

Secrétaire de séance :

Monsieur MIGEON

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20240207-24-A-14b-DE
Date de télétransmission : 08/02/2024
Date de réception préfecture : 08/02/2024

N° DE DOSSIER : 24 A 14b

OBJET : ECONOMIES D'ENERGIE – TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

RAPPORTEUR : Monsieur de BEAULAINCOURT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE), créé en 2006, constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique mise en œuvre par le Gouvernement. Il repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie et aux distributeurs de carburant.

Les fournisseurs d'énergie ont notamment l'obligation d'inciter les consommateurs à réaliser des économies d'énergie en leur proposant des aides pour financer la totalité ou une partie de leurs travaux de rénovation énergétique.

Dans ce cadre, les entreprises proposent une offre commerciale à 1 € pour l'isolation des tuyaux de chauffage. Par ailleurs, pour les travaux améliorant l'efficacité énergétique (travaux d'isolation des combles, toitures, murs, planchers, fenêtres, travaux de chauffage ou de régulation...), le reste à charge est minoré à minima de 30%.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye effectue très régulièrement des travaux d'économie d'énergie sur l'ensemble de son patrimoine, et notamment des travaux de rénovation énergétique qui répondent aux critères de ce dispositif et peuvent être financés.

Ce dispositif n'interfère pas avec le partenariat passé avec la société Economie d'Energie pour valoriser les travaux de la Ville dans le cadre du dispositif des CEE.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie pour les travaux de rénovation énergétique et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie pour les travaux de rénovation énergétique et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Arnaud Péricard', written in a cursive style.

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.